

Objet : Local Jeunes – Eté 2026

Préambule et Principes fondateurs

Ce règlement intérieur s'appuie sur les principes suivants :

- *Équité* : Chaque famille contribue en fonction de ses moyens.
- *Non-assistanat* : La participation financière ou citoyenne valorise l'engagement et responsabilise l'usager.
- *Non-discrimination* : Le système est transparent, objectif et évite toute stigmatisation.
- *Accessibilité* : Garantir que l'offre jeunesse soit accessible à tous les enfants du quartier.

Article 1 : Valide le statut des inscriptions au Local Jeunes

- La participation à une activité du local Jeunes sur la structure nécessite une inscription.
- L'inscription est gratuite.
- Une inscription nécessite de remplir un dossier d'inscription et une fiche sanitaire de liaison adolescente. Ces fiches permettent d'inscrire l'adolescent dans le logiciel « Concerto ».
- Calcul du quotient familial

Article 2 : Valide les dates des inscriptions et de fermeture de la saison 2025-2026

- Les renouvellements d'inscriptions pour la saison suivante pourront se faire à compter du mois de juillet 2026.
- Pour toute inscription, les Cellois sont prioritaires, y compris pour les listes d'attente.
- Les personnes hors communes sont inscrites sur liste d'attente pour les activités payantes ou gratuites, leur inscription est confirmée ultérieurement, sous réserve des places disponibles.

Fermetures annuelles au public :

- Jours fériés et dimanches (sauf activité prévue en amont)

Article 3 : Valide les modalités de participation, facturation, de paiement et de remboursement lors de la saison estivale.

- La participation à une activité implique le respect des règles du local et des conditions de participation à ladite activité. Tout comportement ou action à l'encontre des règles du local Jeunes peut entraîner le retrait de la participation de l'adolescent concerné.
- L'inscription à une activité payante type sortie implique le **prépaiement** avant le début de l'activité.
- Calcul du quotient familial à jour.
- Paiement en espèces ou chèque
- Le transfert de place d'un jeune à un autre ne peut se faire sans l'aval de l'équipe d'animation

Le remboursement de l'activité est conditionné à deux possibilités

- De trouver un remplaçant(e) avant la l'activité

REGLEMENT INTERIEUR LOCAL JEUNESSE

- De fournir un justificatif valable (certificat médical, justificatif familial impérieux) avant l'activité

Le Système Principal : Le Quotient Familial Municipal (QFM)

Principe : Le tarif payé par une famille est personnalisé et calculé sur la base de son Quotient Familial CAF.

Les Séjours

QF	Tranche de quotients	Taux d'effort
QF1	QF < 500€	15%
QF2	500€ ≤ QF < 700€	20%
QF3	700€ ≤ QF < 900€	25%
QF4	900€ ≤ QF < 1100€	35%
QF5	1100€ ≤ QF < 1300€	45%
QF6	1300€ ≤ QF < 1500€	55%
QF7	1500€ ≤ QF < 1700€	70%
QF8	1700€ ≤ QF < 1900€	85%
QF9	QF ≥ 1900€	100%

Les séjours avec nuitées représentent un investissement éducatif et social majeur. Ils sont des vecteurs puissants d'autonomie, de découverte et de mixité sociale.

Les séjours et les sorties à journée à la mer s'adressent en priorité aux Cellois qui ne partent pas en vacances et présentent des quotients bas, laissant peu ou pas de place au budget vacances et loisirs. C'est pourquoi le barème proposé est plus progressif en matière de taux d'effort.

Barème Tarifaire pour les séjours d'une nuitée ou plus :

	Coût de Revient du séjour								
	50 à 100€	100 à 150€	150 à 200€	200 à 250€	250 à 300€	300 à 350€	350 à 400€	400 à 450€	450 à 500€
QF1	15,00 €	22,50 €	30,00 €	37,50 €	45,00 €	52,50 €	60,00 €	67,50 €	75,00 €
QF2	20,00 €	30,00 €	40,00 €	50,00 €	60,00 €	70,00 €	80,00 €	90,00 €	100,00 €
QF3	25,00 €	37,50 €	50,00 €	62,50 €	75,00 €	87,50 €	100,00 €	112,50 €	125,00 €
QF4	35,00 €	52,50 €	70,00 €	87,50 €	105,00 €	122,50 €	140,00 €	157,50 €	175,00 €
QF5	45,00 €	67,50 €	90,00 €	112,50 €	135,00 €	157,50 €	180,00 €	202,50 €	225,00 €
QF6	55,00 €	82,50 €	110,00 €	137,50 €	165,00 €	192,50 €	220,00 €	247,50 €	275,00 €
QF7	70,00 €	105,00 €	140,00 €	175,00 €	210,00 €	245,00 €	280,00 €	315,00 €	350,00 €
QF8	85,00 €	127,50 €	170,00 €	212,50 €	255,00 €	297,50 €	340,00 €	382,50 €	425,00 €
QF9	100,00 €	150,00 €	200,00 €	250,00 €	300,00 €	350,00 €	400,00 €	450,00 €	500,00 €

Barème du séjour jeunesse : Le tarif plein représente le coût de revient hors frais de personnel : Frais d'hébergement en pension complète + coût activités + transport + frais divers liés à la réservation / nombre prévisionnel de jeunes.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20260617-2026-03-11-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2026

REGLEMENT INTERIEUR LOCAL JEUNESSE

Article 4 : *Valide les modalités de participation, facturation, de paiement et de remboursement des séjours pour la saison 2025 - 2026.*

- L'inscription à un séjour implique le **paiement** total avant le début du séjour.
- La participation au séjour implique le respect des règles du local et des conditions de participation. Tout comportement ou action à l'encontre des règles du local Jeunes peut entraîner le retrait de la participation de l'adolescent concerné.
- Paiement en espèces ou chèque
- Une facture sera délivrée au paiement global de la somme due
- Calcul du quotient familial à jour

Le remboursement du séjour est conditionné aux règles suivantes :

- Participation au séjour confirmé à réception du paiement total
- De fournir un justificatif valable (certificat médical, justificatif familial impérieux) avant l'activité
- La demande de remboursement devra être formulée par écrit, datée et signée (demande manuscrite)